

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 021-200049914-20231219-23_25-DE



DELIBERATION CONSEIL SYNDICAL n° 23-25

Séance du 19/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
13/12/2023

Date d'affichage
13/12/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22/12/2023

et publication du :

22/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SOLLER Jean-Luc.

Etaient présents :

M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. CHAUMATTE Frédéric, M. ERTUGRUL Ali, M. GAILLARD Hervé, M. MOULIN Louis, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien, M. PERNET Yannick, M. SOLLER Jean-Luc

Etai(ent) absent(s) :

M. GAUTIER Michaël, M. MOULIN Maxime, M. SANIAL Bernard, M. SIMONNET Jean-Louis, Mme VIROT Fabienne

Etai(ent) excusé(s) :

M. DUBOIS Stéphane, M. IMBERT Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PATIN Julien

Objet : Devis Chambre d'Agriculture: Suivi de la mise en oeuvre du programme d'action agricole sur le bassin d'alimentation du puits d'Echenon Année 2024

Afin de continuer de garder un suivi auprès des agriculteurs du bassin d'alimentation du puits de captage d'Echenon, la Chambre d'Agriculture propose, comme chaque année, de continuer à suivre le programme d'action agricole pour un montant de 3 025 € HT.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité:

- d'accepter le devis proposé pour un montant de 3 025 € HT
- d'autoriser le Président à signer le devis et tout autre document relatif à cette affaire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LOSNE
Le Président,

